



Cerveaux : fuite ou **CIRCULATION ?**

Ashok Parthasarathi

Les politiques d'immigration peuvent permettre de faire circuler les talents entre les pays.

Dans les années 60 et 70, le flux de chercheurs, d'ingénieurs et de médecins des pays en développement vers les pays industrialisés était considéré comme n'ayant que des conséquences négatives pour les pays d'origine, épuisant leur corps enseignant et leur main d'œuvre industrielle.

Ces derniers temps, cependant, on observe une inversion des flux de savoirs et de compétences, ainsi que des transferts de fonds d'expatriés. Ce qu'on appelait autrefois fuite des cerveaux est maintenant considéré comme une circulation, ce qui ne doit pas occulter les problèmes que rencontrent la plupart des pays en développement.

Une inversion des flux

Premièrement, si les pays développés bénéficient de l'immigration de personnel hautement qualifié, les avantages qu'en tirent les pays d'origine sont bien moins évidents. Pour de nombreux pays en développement, les sommes envoyées par l'ensemble des migrants sont parfois très importantes, mais on a des raisons de penser que les montants envoyés par les migrants hautement qualifiés, en particulier, sont relativement modestes.

Un autre flux inverse supposé est l'« effet diaspora », en vertu duquel les compétences, les réseaux et le savoir des émigrants peuvent générer d'importants bénéfices pour le pays d'origine. Le principal exemple qu'on a de cela, cependant, tient aux circonstances très particulières de l'importante contribution que les expatriés indiens basés dans la Silicon Valley, aux États-Unis, ont apportée au secteur de l'informatique indien.

Les pays peuvent aussi bénéficier des émigrants qui rentrent chez eux avec un bagage de compétence et d'expérience. Le principal exemple qu'on a de cela, cependant, tient à l'expérience de la Corée du Sud et de Taïwan (Chine). Là, les émigrants rentrés chez eux ont été appelés à remplir des fonctions essentielles dans ce qui était déjà des environnements de recherche-développement avancés. Autrement dit, la pré-existence d'une « capacité d'absorption » considérable semble être une condition nécessaire à une migration inverse importante.

S'il n'existe aucun bilan systématique des flux nets de personnels scientifiques qualifiés, on observe, pour l'essentiel, que la « circulation » des cerveaux est très asymétrique. Les flux inverses semblent nettement inférieurs aux flux sortants initiaux, qui peuvent parfois être massivement destructifs, comme on l'a vu au Ghana avec l'émigration massive de médecins et d'infirmières.

Pendant ce temps, l'argument selon lequel la possibilité d'émigration et d'attentes de revenus supérieurs à l'étranger incitera les pays en développement à investir dans leur capital humain ne tient pas.

Une analyse économique

Pour répondre à cette situation en favorisant le développement, il ne faut pas restreindre les migrations, car elles vio-

lent les droits fondamentaux et les libertés de l'individu. En outre, du point de vue de la répartition mondiale des ressources, la productivité et la richesse globales augmentent lorsque le capital humain migre de régions à faible rendement vers d'autres à rendement élevé.

Le développement, cependant, n'est pas juste une question de répartition des ressources. Ce sont les contribuables de pays pauvres qui investissent dans le capital humain qui sont à l'origine des bénéfices que dégagent les émigrés dans les pays riches. Du point de vue du retour sur investissement, il faut noter deux points essentiels : on observe des flux importants de personnel scientifique et technologique qualifié des pays pauvres vers les pays riches ; le retour sur l'investissement humain est donc médiocre.

Les débats récents, pour la plupart, n'ont fait qu'effleurer les questions fondamentales avec des approches telles que l'adoption, par les pays riches, de codes et d'accords volontaires en vertu desquels ils s'engagent à limiter les recrutements à partir de pays en développement ou à faciliter la migration inverse.

On n'a presque jamais évoqué, dans ces débats, l'approche que le célèbre économiste indien Jagdish Bhagwati a suggérée dans les années 70. Cette approche se fondait sur l'idée que les pertes subies par les pays en développement devraient être compensées, dans une certaine mesure, par le transfert de ressources des bénéficiaires de la migration.

Bhagwati proposait de prélever, sur les entreprises de pays riches qui emploient des immigrés hautement qualifiés, une faible taxe – disons 5% des dépenses salariales – et d'utiliser cet argent pour créer un fonds mondial qui aiderait à développer le capital humain dans les pays pauvres. Aux seuls États-Unis, cela pourrait générer près de 2,5 milliards de dollars par an.

Ce fonds pourrait faciliter la contribution des « diasporas » au développement et à l'accélération des migrations inverses. Il devrait aussi, cependant, viser le long terme en s'attachant principalement à renforcer l'aptitude des pays en développement à compenser les pertes dues à la circulation asymétrique des cerveaux. Sur le plan scientifique, par exemple, il pourrait rechercher de nouveaux moyens de renforcer les compétences des ingénieurs et des administrateurs, et de développer l'infrastructure, la transformation, l'agriculture, l'extraction et d'autres secteurs.

Faire circuler le talent

L'une des principales raisons pour lesquelles les migrants qualifiés hésitent souvent à rentrer chez eux est qu'ils craignent de perdre l'environnement culturel, scientifique ou commercial dont ils ont besoin pour entretenir ou améliorer leurs compétences. La plupart des étudiants diplômés étrangers originaires de pays en développement craignent d'être, après leur retour, privés d'échange de connaissances du fait de contraintes administratives et de la difficulté d'obtenir un visa.

Il faut, par conséquent, que toute réforme du recrutement dans les pays riches s'accompagne, dans les pays d'origine,

d'une meilleure « offre », qui doit être plus proche de leurs souhaits.

Cela pourrait être le cas si les pays récepteurs délivraient des « visas permanents » aux scientifiques et autres travailleurs qualifiés. Aux Pays-Bas, par exemple, le directeur de l'Université de Maastricht a proposé d'accorder aux diplômés étrangers un visa permanent qui leur permettrait de « recirculer » au moment de leur choix, solution que leur pays d'origine et le pays où ils étudient pourraient appuyer au lieu de bloquer.

Patrick Weil, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (France), dit qu'en vertu d'une loi de 1998, les travailleurs étrangers qui prennent leur retraite après avoir travaillé au moins 15 ans en France ont droit à une « carte de retraite » qui les autorise à se déplacer librement entre leur pays d'origine et la France, sans craindre de se voir refuser un visa.

Ce concept pourrait être étendu à des travailleurs détenteurs de contrats plus courts, sous la forme de permis pluriannuels. De même, les diplômés étrangers d'universités occidentales pourraient se voir délivrer un visa permanent qui leur permettrait de circuler librement de et vers leur pays d'origine.

Cette facilitation du « voyage retour » ou de la « circulation » conformément à un régime adapté à chaque catégorie de migrant sera l'une des principales tâches de la politique d'immigration au XXI^e siècle et pourrait être un moyen de combattre la fuite des cerveaux.

Ashok Parthasarathi, ancien conseiller scientifique de l'ex-Premier ministre indien Indira Gandhi, est secrétaire permanent de plusieurs services scientifiques du Gouvernement indien.

Enseignement supérieur

Offensive tous azimuts d'INIS

Fuite ou rétention des cerveaux, il n'existe pas de solution magique pour attirer la prochaine génération de chercheurs, d'ingénieurs et de spécialistes vers les sciences et techniques nucléaires. Une initiative, cependant, gagne du terrain : celle que l'AIEA met en œuvre pour transmettre l'information et la science nucléaires aux étudiants du monde entier.

Le Système international de documentation nucléaire (INIS), premier système mondial d'information sur les applications pacifiques des sciences et techniques nucléaires, est administré par l'AIEA en collaboration avec ses États Membres et avec des organisations internationales coopérantes. Aujourd'hui, 114 États et 22 organisations y participent.

Ouverture sur les universités

L'AIEA est consciente du fait que si l'on veut éviter que ne se produise la pénurie annoncée de spécialistes du nucléaire, il faut transférer ce savoir et attirer les étudiants vers les sciences correspondantes. Pour se tenir à jour, il faut, surtout dans les pays en développement, disposer d'informations fiables. INIS permet aux étudiants et aux chercheurs d'accéder à des informations fiables qui démontrent l'utilité et l'intérêt des sciences et techniques nucléaires.

Cette base de données peut être consultée gratuitement sur Internet par les étudiants des universités et instituts des États Membres. À ce jour, la réponse a été positive : 307 universités réparties dans 59 États Membres ont accès à la base.

« Pour les chercheurs de l'Institut roumain de recherche nucléaire (INR), la base de données INIS est le pre-

mier endroit où l'on cherche des informations », dit Daniela Diaconu, administratrice de la base à l'INR. « L'information, c'est le savoir – elle aide à confirmer les théories ou les techniques que nos chercheurs mettent au point ».

INIS : le contenu

INIS rassemble la quasi-totalité des textes scientifiques et techniques qui traitent, de par le monde, des applications pacifiques des sciences et techniques nucléaires. La base de données contient actuellement plus de 2,6 millions de références bibliographiques assorties de résumés en anglais.

Les principaux thèmes abordés sont les réacteurs nucléaires, la sûreté des réacteurs, la fusion nucléaire, les applications des rayonnements et des radio-isotopes en médecine, dans l'agriculture, dans l'industrie et dans la lutte contre les ravageurs, ainsi que des thèmes connexes tels que la chimie nucléaire, la physique nucléaire et la science des matériaux. Les aspects juridiques et sociaux de l'énergie nucléaire sont également traités. Depuis 1992, en outre, les aspects économiques et environnementaux des sources d'énergie non nucléaires sont également abordés. INIS tient également à jour une importante collection de textes non officiels non consultables ailleurs.

Pour accéder à la base de données ou si vous connaissez des universités qui ont besoin d'y accéder, contacter Mme Taghrid Atieh (T.Atieh@iaea.org), INIS & Section de la gestion du savoir nucléaire. Pour tout renseignement, consulter le site www.iaea.org/inis